Domaine HES-SO: *Travail social*
Filière: *Travail social*

Descriptif de module

1 ***Intitulé du module*** — ***2025-2026***

Module d'approfondissement
Protection de l'enfance et soutien aux familles

Code
T.TS.SO359.MAP756.25

Type de formation *
☒ Bachelor ☐ Master ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres

Niveau
- ☐ module de base
- ☒ module d'approfondissement
- ☐ module avancé
- ☐ module spécialisé

Caractéristique
☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO

Type de module
- ☒ module principal
- ☐ module lié au module principal
- ☐ module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle
- ☐ module sur 1 semestre
- ☐ module sur 2 semestres
- ☐ semestre de printemps
- ☒ semestre d'automne
- ☐ Autres

2 *Organisation*

Crédits ECTS *
12 ECTS

Langue(s)
☒ français

Volées :
PT 2023, EE 2023, TP 2021

Semaines 39 à 49
Lundi et mardi

3 *Prérequis*

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
- ☐ avoir suivi le(s) module(s)
- ☒ Pas de prérequis
- ☐ Autre

Autres prérequis

4 *Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage **

Compétences

2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
4. **Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'interventions et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.**
7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant·es seront capables de/d' :
- Mobiliser les cadres juridiques et institutionnels ainsi que les principes fondamentaux qui encadrent le champ de la protection de l'enfance ;
- Analyser, dans toute sa complexité, une situation de protection de l'enfant, en mobilisant les ressources théoriques et méthodologiques appropriées (évaluation des facteurs de mise en danger et des facteurs de protection de l'enfant) ;
- Poser les bases d'une stratégie d'intervention cohérente et pertinente, tenant compte du contexte d'aide contrainte, des ressources et des contraintes de l'environnement ;
- Identifier et développer les collaborations nécessaires à la mise en place du projet d'intervention ;
- Développer une posture réflexive et une pensée critique, contextualisée socialement, sur les enjeux normatifs et sociaux de l'aide et la protection de l'enfance.

5 *Contenu et formes d'enseignement **

Les cours, ateliers ainsi que les interventions de professionnel·les du domaine de la protection de l'enfance s'articulent autour des principaux axes suivants : la prévention et la participation, la protection de l'enfant et le soutien à la famille, la collaboration interprofessionnelle et/ou le travail en réseau.

Seront développés et mis en lien les différents contextes institutionnels et cadres légaux d'intervention ; le dispositif de prévention primaire et secondaire ; les enjeux du signalement et l'évaluation de la mise en danger de l'enfant et de son environnement familial ; les dimensions liées à l'exercice de l'autorité parentale et ses limitations ; la construction du processus d'intervention dans un contexte d'aide contrainte; la mise en œuvre des actions socio-éducatives en milieu familial ou institutionnel, en travaillant quelques aspects en lien avec la thématique des loyautés ; les enjeux de collaboration avec les familles et ceux liés aux collaborations interprofessionnelles. Seront également abordés les champs de tension inhérents au champ de la protection de l'enfance, tels que protection de l'enfant et sa participation ou entre protection de l'enfant et réhabilitation des compétences parentales, etc. ; et par ailleurs, des éléments de sociologie liés à la « construction sociale de la réalité » permettront de renforcer une vision de pratique professionnelle réflexive.

Formes d'enseignement

Ce module s'appuie sur les compétences et notions acquises lors de cours fondamentaux (en particulier F3, F5 et F6), de spécialisation (en particulier AS2, ES1, ES2 et ES3) et en formation pratique 1. Il alterne apports théoriques et mises en situation, complétées et nourries par de nombreuses interventions de professionnels et professionnelles du champ de la protection de l'enfance (judiciaire, institutionnel, services cantonaux, ...) et leurs échanges avec les étudiant·es. Dans toute la mesure du possible, une représentation des différents cantons romands est recherchée.

Ce module donne également l'occasion d'expérimenter de manière soutenue (7 journées) la mise en pratique d'entretiens de famille et/ou de réseaux. Un accent particulier est mis sur la méthodologie d'intervention avec une approche systémique.

Afin de favoriser une mise en pratique des concepts théoriques présentés et des enjeux abordés, **un important investissement personnel est requis** (exercices de mise en situation, lectures de contextes institutionnels et autres concepts en amont des cours, production de travaux personnels à réaliser pendant et en dehors des cours). La **présence aux cours et une participation active sont exigées tout au long du module**.

6 *Modalités d'évaluation et de validation **

L'évaluation du module sera organisée en deux parties cumulatives.

- La première est intégrée aux enseignements avec des évaluations ponctuelles et cumulatives (intégration des contenus sous forme, par exemple de QCM, de lectures ou production de travaux).
- La deuxième se déroule sous la forme d'une analyse de situation qui porte sur la capacité des étudiant·es à analyser, problématiser et proposer les bases d'un projet d'intervention. Cet examen oral, soit en bi- ou en trinôme, se déroulera soit le lundi 12 ou le mardi 13 janvier 2026 (semaine 3).

Les modalités précises de ces évaluations ainsi que leurs échéances seront annoncées le 1er jour du module. Elles seront également déposées sur la plateforme Moodle.

Prérequis :

- Participation régulière aux enseignements du module
- Participation à l'ensemble des cours de la partie méthodologie et réalisation des travaux exigés

Les conditions spécifiques des prérequis seront précisées le 1er jour du module et déposées sur la plateforme Moodle.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, la possibilité de répétition est la suivante :

Conformément à l'art. 30 du règlement sur la formation de base HES-SO, l'étudiant·e qui a obtenu la note F à l'évaluation du MAP répète le module :

a) Soit en se présentant à une deuxième session prévue durant la même année académique, soit rendre un travail écrit individuel présentant l'analyse d'une situation distribuée aléatoirement pour le **lundi 23 mars 2026 (semaine 13).**

b) Soit en fréquentant à nouveau les enseignements de l'année suivante dans la haute école qui produit le module et en passant l'évaluation prévue en fin de module. Il·elle peut également choisir de suivre tout autre MAP. Dans ce cas, un nouvel échec serait également considéré comme un échec définitif.

7 ***Modalités de remédiation ****

- ☐ remédiation possible
- ☒ pas de remédiation
- ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a ***Modalités de remédiation (en cas de répétition) ****

- ☐ remédiation possible
- ☒ pas de remédiation
- ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

. ***Remarques***

Les procédures de réclamation et de recours contre une décision d'échec à un MAP ou toute autre décision liée à ce module sont celles de la haute école qui produit le module.

Les enseignant·es et les étudiant·es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans les travaux écrits en sous-groupe/individuel. Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations (idées) et citations (copier-coller). Toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificiel reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice.

9 ***Bibliographie***

La bibliographie sera déposée sur la plateforme Moodle et complétée tout au long du module.

Nom de la ou du responsable de module *

DE MEYER Patricia

Descriptif validé le *

15 juillet 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle